



Déploiement du passeport vaccinal COVID-19 au Nunavik

10 SEPTEMBRE 2021

DIRECTIVE

Le passeport vaccinal COVID-19 est déployé au Nunavik comme ailleurs dans la province ;

- Pour les jeunes âgés de 13 à 17 ans, l'application du passeport vaccinal pour les activités dans la communauté ne sera en vigueur qu'à partir du 1^{er} novembre 2021 (étant donné que la vaccination dans les écoles n'a été offerte qu'à l'automne 2021):
 - ✓ à partir du 1^{er} octobre 2021, une preuve que la personne a reçu au moins une dose du vaccin sera exigée lors de certaines activités parascolaires chez ce groupe d'âge;
 - ✓ à partir du 1^{er} novembre 2021, le passeport vaccinal sera obligatoire pour toute personne peu importe l'âge;
 - ✓ toutefois, le passeport vaccinal est exigé dès maintenant pour les jeunes âgés de 13 à 17 ans qui participent à des activités comprenant des déplacements entre les communautés.
- Pour tous, peu importe l'âge, l'obligation de présenter une pièce d'identité avec photo en même temps que le passeport vaccinal ne s'applique pas au Nunavik étant donné les difficultés pour plusieurs à obtenir une pièce avec photo (une pièce d'identité sera exigée avec ou sans photo).
- Les personnes voyageant en dehors du Nunavik auront besoin d'une pièce d'identité avec photo afin d'utiliser leur passeport vaccinal hors région.

